

**COMMUNE DE FARGES**  
**Procès-verbal n°44 du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 Octobre 2017**

**Présents** : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine – PLISSONNIER Noël - DAVIT Catherine – EVRARD Corinne – FILPA Laurent - GALLETTI Yveline- LOVENJAK-LEBEUF Sonia- REY Michel – WAPOU Joseph.

**Absents excusés** : AMADIEU Dimitri, pouvoir à Monique Graziotti - Patrick BESTMANN pouvoir à Noël PLISSONNIER- MARTIN Arnaud.

**Absents** : ARMAND Simone - ORIA Gaël

Présents 10 – Votants 12

**1. Désignation du secrétaire de séance** : Mme Catherine CAILLET.

**Procès verbal N° 43 de la séance du 03 octobre 2017: Accepté à l'unanimité.**

**2. Communauté de communes du Pays de Gex : CCPG : Présentation du Plan d'aménagement du développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :** En présence des vices-présidents du pôle Aménagement-Développement Territorial de la communauté de communes du pays de Gex, V .Scattolin (aménagement de l'espace), M .Chenu-Durafour (logement), JF Obez (transport) et de PA Thiebaud (chargé de mission). Le PADD du PLUi devrait aboutir courant 2019. Ce document a donc été présenté au conseil municipal de Farges. Aucun vote ne ressort de la commune puisque depuis février 2014, la compétence a été transférée à la CCPG (arrêté préfectoral).

Monsieur Scattolin après avoir fait un état des lieux de notre territoire a énoncé **les grandes orientations** :

Maîtriser l'urbanisme du territoire, promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise et retrouver l'authenticité de l'identité gessienne. Ainsi que **les enjeux politiques** du PADD : Développer un réseau de transport cohérent avec les besoins d'un territoire de plus de 10 000 habitants, le développement continu en équipement pour répondre aux besoins des populations, un développement économique qui accompagne le développement résidentiel, la création d'un paysage urbain de qualité et fonctionnel et enfin la préservation du cadre de vie et du grand paysage. Un débat s'est engagé ensuite avec les élus.

Les membres présents se sont largement inquiétés du manque de transport sur notre secteur, des logements sociaux qui sont attribués à des familles ayant des revenus supérieurs au barème, au manque de soins médicaux sur le Pays de Gex. La densification des constructions imposée par la loi Notre, reste un sujet majeur. L'harmonie des constructions risque de s'en trouver modifiée.

Le zonage de l'emprise constructible sera revu à la baisse. En effet, la CCPG lors de son projet de territoire a anticipé l'évolution démographique galopante et transcrita dans le nouveau document d'urbanisme, le souhait de maîtriser l'évolution de la population. Farges demande des garanties pour le maintien des classes de son école maternelle et primaire.

Lors de l'élaboration du règlement du PLUi sur notre village, il sera tenu compte plus précisément de ces préoccupations.

Ce document est disponible sur demande au secrétariat et sur le site internet de la Mairie.

**3. Urbanisme : Ont été délivrées les autorisations d'urbanisme :** PC00115817B0007 MCCLELLAN - DP00115817B0024 NAEGELY-

#### 4. Délibérations :

- ❖ **Décision modificative n° 3 : Diverses recettes supplémentaires en fonctionnement ont été actées et sont réparties en « dépenses investissement ». Pour ces dernières, il s'agit de compléter l'achat de matériel à la voirie et le programme d'enfouissement des réseaux rue Pierre Malfant. Les montants sont pour la section fonctionnement 24619,00€ et en section investissement 22159,00€. **Accepté à l'unanimité****
  
- ❖ **Modification du tableau des emplois : Le service administratif de la Mairie prévoit actuellement deux postes d'agents administratifs. Un recrutement est en cours pour pallier à l'absence de Mme POTIN Véronique. Il convient d'adapter les emplois en fonction du grade de l'agent qui sera recruté. **Accepté à l'unanimité****
  
- ❖ **Courrier**  
  
Location de l'appartement N° 2 : Mme SAUCE et M. BARNEOUD ont donné leur dédite. M. SILVESTRE et Mme CARRIER reprennent le contrat de location (montant 904.95€) : **accepté à l'unanimité.**
  
- ❖ **Taxe de séjour : cette délibération est retirée car selon les textes prévus dans la loi Notre, les taxes collectées reviennent de plein droit à l'intercommunalité, en charge du tourisme.**
  
- ❖ **Loyer du café de la Poste : En avril 2015, la délibération arrêtant le montant du loyer des locaux du café de la Poste a été arrêté en TTC. Il convient de le transposer en HT. **Accepté à l'unanimité.****

#### 5. Divers :

- **La cérémonie du 11 novembre 2017 aura lieu à Collonges, à 11h15.**
- **La cérémonie des vœux aura lieu à la salle polyvalente le 5 janvier 2018.**
- **Beaucoup de dysfonctionnement de la station d'épuration située à Asserans sont à déplorer depuis de longs mois. Les riverains en sont exaspérés. La CCPG « suit le dossier » depuis de longs mois. Une nouvelle requête sera adressée au service eau et assainissement.**
- **Travaux rue Pierre Malfant : Une famille a déploré la circulation qui se trouve pour quelques temps très perturbée. Pour le service de collecte des ordures ménagères, le passage tôt le matin a été demandé au service GVD.**

**Séance levée à 21H00.**

Le secrétaire de séance

Catherine CAILLET.

